

LES RÉSIDENCES SOLEIL – GROUPE SAVOIE

Grand tirage Soleil – Mouvement On Jase-tu RÈGLEMENTS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. ADMISSIBILITÉ

Afin d'être admissible au Tirage, un individu doit obligatoirement :

- Être un résident légal dans la province de Québec
- Être âgé de 65 ans et plus. Toutes personnes âgées de moins de 65 ans et souhaitant inscrire un proche de 65 ans et plus peut le faire en inscrivant les informations de son proche.

2. PÉRIODE

Le tirage de un (1) Prix comprenant : un court séjour de 2 semaines pour deux personnes tout inclus aux Résidences Soleil, un Ipad ainsi que 30 items et cartes-cadeaux variés (ci-après désigné « Tirage ») est organisé par le département expérience client de Les Résidences Soleil – Groupe Savoie (ci-après désigné « les organisateurs du Tirage »).

Le Tirage débutera le jeudi 26 mai 2022 à 5h00 et se terminera le samedi 16 juillet 2022 à 23h59, avec possibilité d'extension (ci-après désigné « la durée du Tirage »).

Le TIRAGE FINAL aura lieu le vendredi 5 août 2022 au siège social du Groupe Savoie – Les Résidences Soleil, situé au 549 rue de Verrazano, Boucherville, QC J4B 7W2.

3. COMMENT PARTICIPER

Pour participer au Tirage, il faut respecter les conditions d'éligibilité énoncées aux présentes, compléter le formulaire d'inscription du Tirage et le poster à l'attention du Département expérience client avant le 31 juillet 2022. Le formulaire est disponible dans le Magazine Bel Âge du mois de Juillet/Août, ainsi que dans le Bel Âge Plus (journal) du mois de juin. Des formulaires seront aussi disponibles dans les événements qui auront lieux partout à travers le Québec le samedi 4 juin 2022. Le formulaire d'inscription du Tirage peut également être complété directement sur le site internet de Les Résidences Soleil à l'adresse suivante : <https://residencessoleil.ca/tirage>

Les participants doivent respecter les Règlements et conditions de participation, incluant les règles suivantes, à défaut de quoi les organisateurs du Tirage se réservent le droit d'annuler les participations de ces personnes :

- Les inscriptions sont limitées à un (1) Bulletin de participation
- L'utilisation d'inscriptions robotisées ou automatisées est strictement interdite.

AUCUN ACHAT REQUIS

4. DESCRIPTION DU PRIX

Les grands gagnants se verront offrir un panier cadeau comprenant : un court séjour de 2 semaines pour deux personnes tout inclus dans l'une des Résidences Soleil de leur choix, un Ipad, ainsi que 30 items et cartes cadeaux variés.

Le Prix devra être accepté tel que décrit au présent Règlement et ne pourra, à la demande des gagnants, être échangé en totalité ou en partie pour de l'argent et/ou être transféré à une autre personne.

Valeur totale du Prix : 2 500\$

5. DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Parmi tous les Bulletins de participation valides reçus, un (1) bulletin sera tiré au hasard par les organisateurs du Tirage. Le gagnant sera d'abord contacté par téléphone et ensuite dévoilé sur le site internet des Résidences Soleil au courant du mois d'août 2022.

En participant à ce Tirage, le gagnant accepte que le Groupe utilise les renseignements personnels qu'il leur a fourni à des fins d'administration du Tirage et accordent la permission au Groupe d'utiliser les dits renseignements relatifs au Prix à des fins promotionnelles sans aucunes réserves et limite de temps.

Le gagnant sera contacté par le Groupe et déclaré gagnant sous réserve de remplir toutes les conditions décrites aux présentes et d'avoir respecté les Règlements de participation.

6. CONDITIONS GÉNÉRALES

Les véritables prénoms, noms et numéros de téléphone devront être inscrit sur le Bulletin de participation.

Tous les Bulletins de participation sont la propriété du Groupe et les organisateurs du Tirage se réservent le droit d'établir une correspondance (courriel ou téléphonique) avec toute personne étant inscrite au Tirage.

Le gagnant sera informé par appel téléphonique des détails relatifs au Prix. Le gagnant devra réclamer son Prix selon les instructions transmises par les organisateurs du Tirage, dans les trente (30) jours suivants le Tirage.

Les organisateurs du Tirage, leurs sociétés et toute autre personne morale du Groupe et respectivement leurs dirigeants, employés, ainsi que tout autre intervenant relié à ce Tirage se dégagent de toutes responsabilités se rattachant au Prix et au Tirage et ne fournissent aucune garantie à l'égard de ceux-ci.

En participant au Tirage, le gagnant renonce à rechercher la responsabilité du Groupe et de ses dirigeants et employés pour toute blessure ou perte et tout dommage causés au gagnant ou à toute autre personne, incluant les blessures personnelles ou les dommages à la propriété découlant en tout ou en partie, directement ou indirectement, de l'acceptation, la possession, l'usage ou l'abus du Prix, de la participation à ce Tirage, de toute violation de ce Règlement ou de toute activité reliée au Prix.

Les organisateurs du Tirage n'encourent aucune responsabilité pour tout problème incluant, mais sans se limiter à : une réception tardive et/ou la perte d'un Bulletin de participation ou tout autre problème résultant directement ou indirectement d'une erreur de la part de Poste Canada et/ou tout autre compagnie de livraison postale lors de l'envoi d'un Bulletin de participation. Les organisateurs du Tirage n'encourront aucune responsabilité quant à tout autre problème qui pourrait nuire à la bonne marche de ce Tirage conformément aux règles établies aux présentes, incluant mais sans restreindre la généralité de ce qui précède, l'annulation ou le report des promotions dudit Tirage.

Les organisateurs du Concours se réservent le droit de modifier ou d'annuler, sans préavis le Concours. Les chances de gagner dépendent du nombre total d'inscriptions reçues et dûment complétées. Les organisateurs du Concours se réservent le droit d'annuler le Concours si le nombre d'inscription s'avèrent insuffisant.

Un différend quant à l'organisation ou la conduite du Tirage peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un Prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Les Règlements et conditions de participation du Concours sont disponibles sur le site Internet du Groupe, sous le lien suivant : <https://residencessoleil.ca/tirage>